



RÉUNION CLUBS D1-D2-D3

9 novembre 2023



➤ **PRISE DE CONSCIENCE**

➤ **FORMATIONS**

□ **PERSONNELLE**

□ **COLLECTIVE A TRAVERS DES VALEURS**

➤ **COMPÉTITION ET PLAISIR**

□ **LE JEU AVANT L'ENJEU**

LA COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Saison 2023 - 2024

6 SECTEURS

- **Secteur La Rochelle :** PIERRE CLAUD – ÉRIC NICOL – THÉO BOUZANS – JULIEN RAYMOND – ÉLIE GIRARD – RODOLPHE LEVRAULT
- **Secteur Rochefort/Oléron :** JOËL GAUDIN -
- **Secteur Royan :** CHRISTIAN VALDEC – JAMEL KOUROGLI
- **Secteur Saintes :** JOHANN PORCHERON – MAXIME MAUCHAND
- **Secteur Saint Jean d'A. :** PASCAL BLIN – NICOLAS GARDEY
- **Secteur Jonzac :** CHRISTOPHE PIET – MIGUEL ELVIRA
- **Secteur Montguyon :** MARIO PAGNOUX – MICHEL DUMORTIER
- **RÉFÉRENTE PPF FILLES :** CATHY BOLLATI
- **RÉFÉRENT FOOT EN MILIEU SCOLAIRE :** MIGUEL ELVIRA RUIZ
- **ADMINISTRATIF – REPRESENTANT ARBITRES :** JEAN-CHRISTOPHE BRUNET
- **PRÉSIDENTS DU PÔLE TECHNIQUE ET RESP. FOOT ANIMATION**



Christian VALDEC
PRSDT C.T. 17



Karl ATEBA
CTD PPF 17



Ludo MARTIN
CTD DAP 17

➤ MISSIONS :

- DÉTECTIONS / SÉLECTIONS / CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DE SECTEUR
- FORMATIONS DE CADRES / CERTIFICATIONS
- SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES SECTIONS SPORTIVES
- AUDIT ET SUIVI DES LABELS SENIORS
- JOURNÉES EVÈNEMENTIELLES

LES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Saison 2023 - 2024

SÉLECTIONS	ENCADREMENT				
U12 – U13F U14 – U15F					
U16G Pas de Sélection 17					
U15G (16/17)					
U14G					
13G					
U15 – U18 FUTSAL CPD GDB					
CPS U12 – U13 G	RESPONSABLES DE SECTEURS				



PARCOURS BÉNÉVOLE

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

Éthique et intégrité

Foot en marchant

Pratique féminine

FOOT5

Handi-foot

Futnet

Foot Adapté

Fit-Foot

Arbitrage

Accompagnateur d'équipe

Golf-Foot

Futsal

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors

Beach Soccer

U14-U19

Gardien de But

U10-U13

Préparateur Physique

U6-U9

Futsal

Projet Club

DIPLÔMES FÉDÉRAUX (DF)

Responsable École de Football

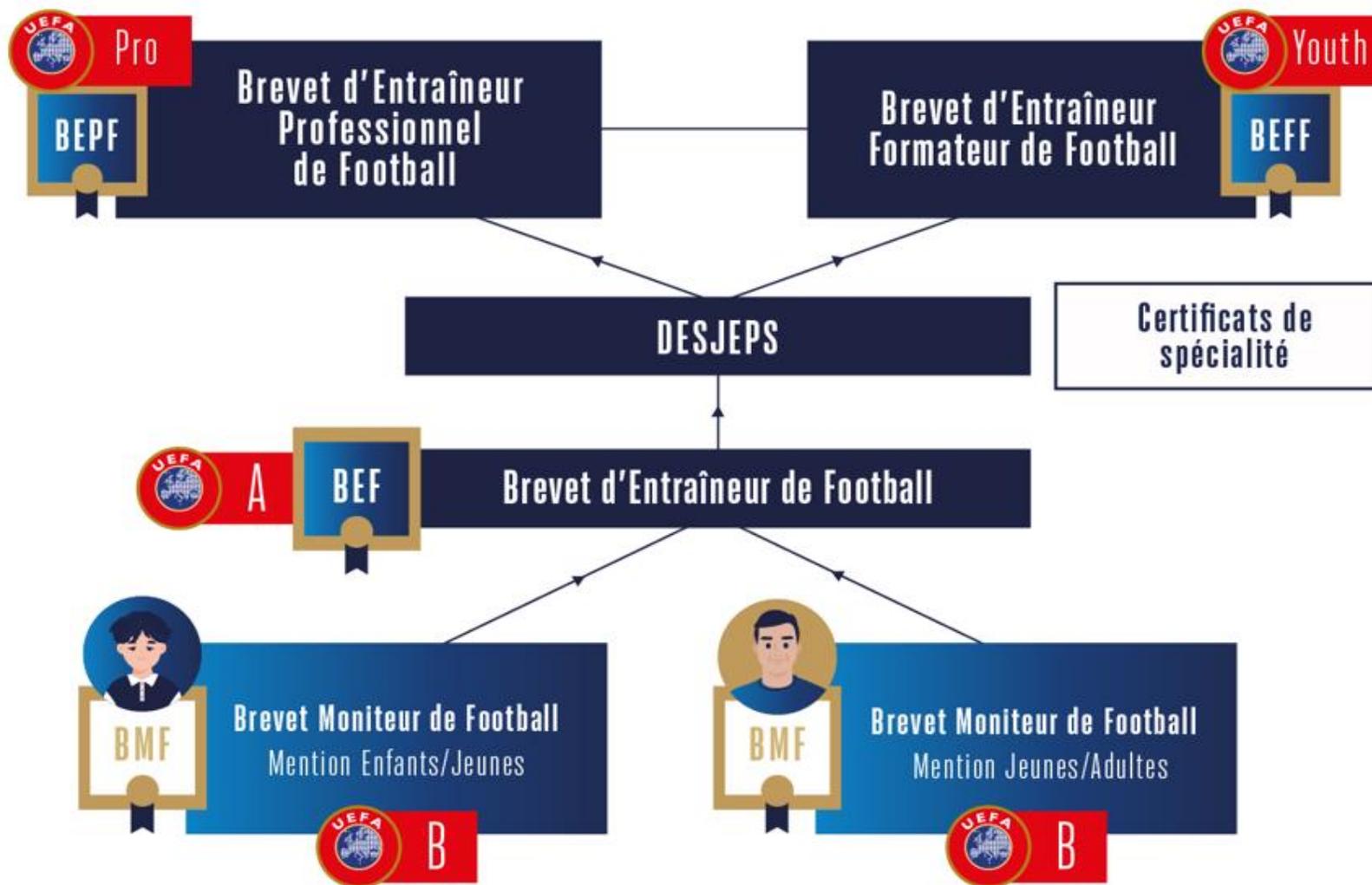


C

Coach Jeunes

Coach Seniors

PARCOURS PROFESSIONNEL



PARCOURS BÉNÉVOLE

PARCOURS PROFESSIONNEL

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

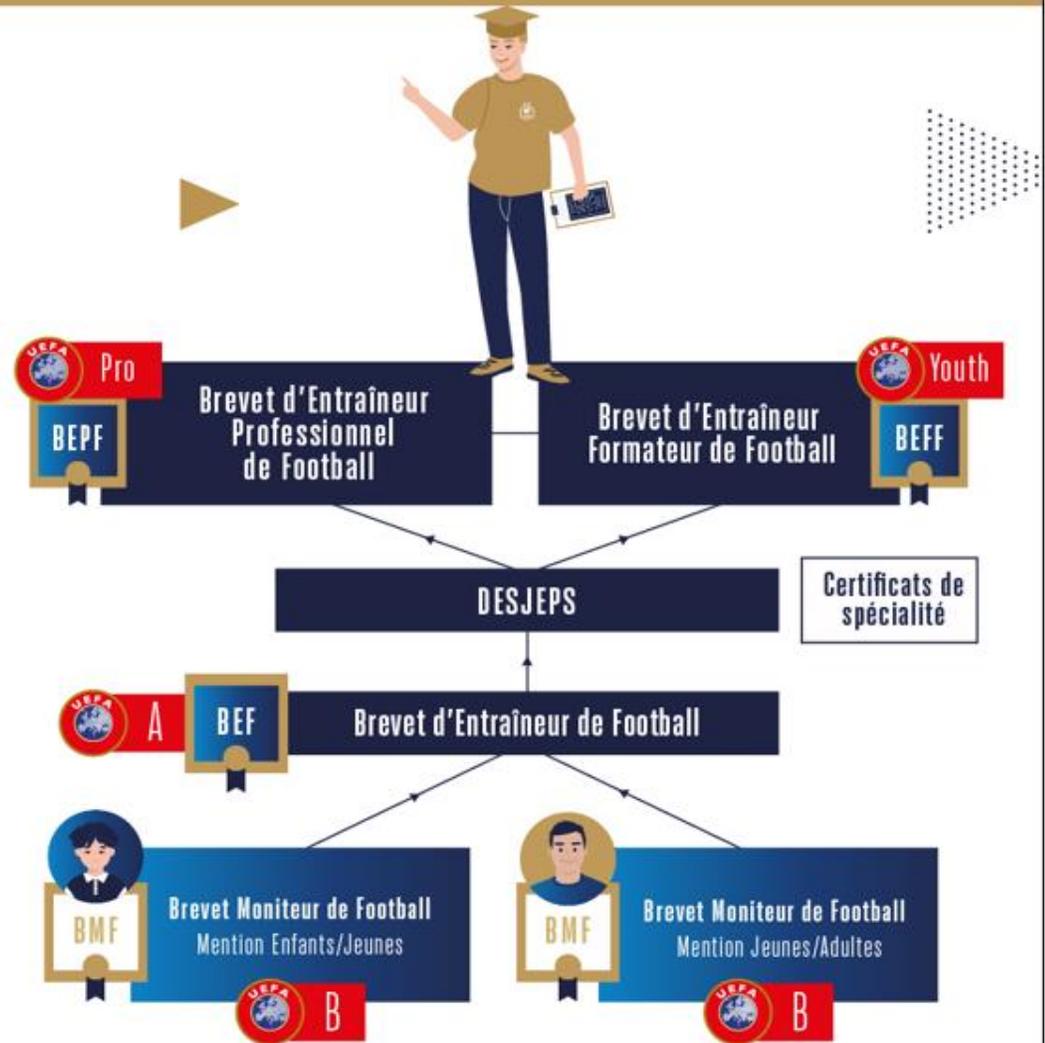
Éthique et Intégrité
Pratique féminine
Handi-foot
Foot Adapté
Arbitrage
Golf-Foot
Foot en marchant
FOOT5
Futnet
Fit-Foot
Accompagnateur d'équipe
Futsal

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Beach Soccer
U14-U19	Gardien de But
U10-U13	Préparateur Physique
U6-U9	Futsal
Projet Club	

DIPLÔMES FÉDÉRAUX (DF)

Responsable École de Football 
Coach Jeunes
Coach Seniors



NOUVELLE NOMENCLATURE DES FORMATIONS FFF

EQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/ DIPLOMES	GESTIONNAIRE	DEMARCHE	DELIVRANCE DIPLOME
MODULE SENIORS	CFI SENIORS	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U17-U19	CFI U14-U19	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U15	CFI U14-U19	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U13	CFI U10-U13	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U11	CFI U10-U13	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U9	CFI U6-U9	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE U7	CFI U6-U9	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES	Liges Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Liges Régionales
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS	Liges Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Liges Régionales
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Sur dossier à envoyer complet directement à la FFF (Service Entraîneurs)	FFF (Service Entraîneurs)

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.



Le titulaire d'un DF certifié peut demander une licence « Educateur Fédéral » - UEFA C.

CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre d'un public U6 à U13.

Durée totale : 161h30



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
800€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
640€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
160€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

CONTACTEZ NOUS !

 IR2F@LFNA.FFF.FR

INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge
par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge
par le club

Les dates de
formations dans
chaque District de
Nouvelle-Aquitaine



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

DIPLÔMES FÉDÉRAUX NOUVEAUTÉS 2023/2024



INSTITUT RÉGIONAL
DE LA FORMATION DU FOOTBALL
DE LA LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

NOUVELLE NOMENCLATURE DES FORMATIONS FFF

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH JEUNES

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

- Être licencié(e) à la FFF
- Être âgé(e) de 16 ans révolus
- Certificat médical pour la saison en cours
- Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- Entrée en formation sur dossier selon le nombre de places disponible par session.
- Convention de formation signée.
- Le candidat s'engage à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19.

Durée totale : 116h



LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH SÉNIORS

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

- Être licencié(e) à la FFF
- Être âgé(e) de 16 ans révolus
- Certificat médical pour la saison en cours
- Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- Entrée en formation sur dossier selon le nombre de places disponible par session.
- Convention de formation signée.
- Le candidat s'engage à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors.

Durée totale : 108h30



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
675€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
540€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
135€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

COMMENT BÉNÉFICIER DU FAFA FORMATION ?

*Les DF sont éligibles au FAFA tout au long de la saison



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
650€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
520€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
130€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

IMPORTANT

Pour chaque formation, le stagiaire doit être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS moment de la certification finale (Attestation de Formations aux Premiers Secours)



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine







Labellisation du Banc de Touche

❑ OBJECTIFS :

- Une Équipe = Un éducateur formé
- Pouvoir lister nos licences « Éducateurs »

ARTICLE 7 : Encadrement Technique / Labellisation du banc de touche

- ✓ **Équipes de D1** : L'éducateur doit être titulaire du diplôme de CFF3 certifié (Module U17/U19 et Module Seniors) et à jour de sa licence « Éducateur Fédéral »
- ✓ **Équipes de D2 –D3** : L'éducateur doit être titulaire du diplôme de CFF1 certifié (Module U9 et Module U11) et à jour de sa licence « Éducateur Fédéral »
- ✓ **Être en règle au plus tard le 31 décembre de la saison en cours**, passé ce délai, le Comité Directeur facturera : 145€ aux clubs de D1 – 110€ aux clubs de D2-D3 (Coût de la formation)
- ✓ **Dérogation** : Avant le 31 décembre, le club ou l'éducateur en infraction s'engage par écrit à s'inscrire et à suivre le stage lié à son obligation avant la fin de la saison.

Article 7 – Encadrement Technique/ Labellisation du banc de touche

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes sou- mises à réglementation

1) Obligation de qualification :

- a) Les clubs dont l'équipe sénior évolue au premier niveau de district (D1) devront assurer l'encadrement de celle-ci par un éducateur titulaire, au minimum, du diplôme « animateurs Seniors ou CFF3 » et à jour de sa licence « Éducateur Fédéral ».
- b) Les clubs dont l'équipe sénior évolue au deuxième et troisième niveau de District (D2 et D3) devront assurer l'encadrement de celle-ci par un éducateur titulaire, au minimum, du diplôme « Initiateur 1 ou CFF1 » et à jour de sa licence « Éducateur Fédéral »
- c) Chaque club devra être en règle avec cette obligation de qualification, au plus tard le 31 décembre de la saison en cours.
 - ⇒ Passé ce délai, un bon de formation d'éducateur (CFF3) d'un montant fixé par le Comité Directeur, sera adressé et facturé aux clubs non en règle avec ledit règlement.

LABELLISATION DES BANCS DE TOUCHE

2) Présence sur le banc de touche :

- ⇒ L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe. Il est présent sur le banc de touche, donne les instructions aux joueurs dans les vestiaires avant le match et dans la zone technique pendant le match.
- ⇒ Dans le cas où l'entraîneur principal est joueur, il peut déléguer ses responsabilités sur le banc à une personne licenciée et titulaire de la licence « Animateur » ou « Éducateur Fédéral ».
- ⇒ Dans tous les cas, les joueurs remplaçants et un maximum de 3 responsables majeurs licenciés est (dirigeants, animateurs, éducateurs) sont présents sur le banc, dont au moins un titulaire d'une licence « Animateur » ou « Éducateur Fédéral ».
- ⇒ S'il n'y a pas la présence d'une personne titulaire d'une licence « Animateur » ou « Éducateur Fédéral » un maximum de 2 dirigeants licenciés est autorisé sur le banc.

3) Dérogation :

- ⇒ Si, avant le 31 décembre de la saison en cours, le club ou l'éducateur en infraction avec le présent règlement s'engage par écrit sur l'honneur à s'inscrire et à suivre un stage lié à la formation CFF3 module (U17/U19), module Séniors, certification) avant la fin de la saison en cours.
- ⇒ Par contre, passé ce délai ou en cas d'absence de l'éducateur de toute ou partie de la formation certifiante, l'infraction du club avec ledit règlement sera constatée.

4) Sanctions sportives :

- ⇒ Page 8 des RG de la LFNA.

5) Licences « Éducateur Fédéral », « Animateur » :

- ⇒ Les éducateurs ayants certifiés une formation de cadre technique doivent faire la demande d'une licence « Éducateur Fédéral » pour couvrir l'équipe soumise à l'obligation.
- ⇒ Les éducateurs ayants suivis une ou plusieurs formations de cadre technique au cours de la saison peuvent bénéficier d'une licence « Animateur » leur permettant de couvrir l'équipe soumise à l'obligation. Toutefois, la certification sera obligatoire à la fin de la saison suivante s'il conserve l'encadrement de cette équipe.
- ⇒ Pas de mesure dérogatoire.



DISTRICT DE CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL



**MERCI DE VOTRE ATTENTION,
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?**

« Un éducateur doit être attentif à tout et surtout aux détails qui paraissent sans importance ».